

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

32-179

DECRET N° 93-345 DU 28 JUILLET 1993

portant nomination d'un Délégué Général auprès du Ministre d'Etat,  
Ministre de l'Intérieur, chargé de la Sécurité, du Développement  
Régional et des Relations avec le Parlement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

YU la Constitution ;

YU le Décret n° 93-315 du 23 juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement ;

YU le Décret n° 93-318 du 24 juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

En Conseil des Ministres,

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur NIMI-MADINGOU Dominique est nommé, auprès du Ministre d'Etat, Ministre de  
l'Intérieur, chargé de la Sécurité, du Développement Régional et des Relations avec le Parlement, Délégué  
Général, chargé du Développement urbain.

Monsieur NIMI-MADINGOU Dominique a rang et prérogatives de Secrétaire d'Etat.

Article 2. - Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera  
publié au Journal Officiel.

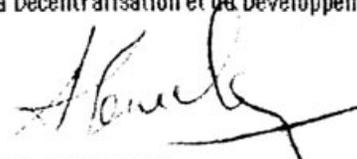
Fait à Brazzaville, le 28 JUILLET 1993

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

  
**Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.**

Le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Intérieur  
chargé de la Décentralisation et du Développement  
Régional,

  
**Gustave ABA-GANDZION.**

  
**Professeur Pascal LISSOURA.**

Le Ministre des Finances et du Budget,

  
**Nquila MOUNGOUNGA-NKOMBO.**

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur,  
chargé de la Sécurité, du Développement  
Régional et des Relations avec le Parlement,

  
**Martin MBERI.**